

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 19 janvier 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-PROCÈS VERBAL-01

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 19 janvier 2026 et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 24 novembre 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 19 janvier 2026

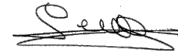
Fait à Créteil, le lundi 19 janvier 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 12
Quorum : 20	Votes exprimés : 27
Membres présents : 12	Pour : 27
Membres représentés : 15	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 27	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 24 novembre 2025.

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Pour le collège A

M. JOURDAN Philippe
Mme GOROCHOV Nathalie
Mme PERELMAN Galina

Pour le collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick
Mme MARQUEZ Sonia
M. GERMAIN Philippe
Mme RIFAI Hala
Mme BARAU Caroline
M. AISSAT Abdelrazak

Pour le BIATSS

Mme GERME Gisèle
M. HUET Jean-Baptiste
Mme LARAIN Lydia
M. COSTES Bruno

Pour le collège dit « des usagers »

Mme KACI Anaïs
M. GACHOWSKI Thomas
M. GERMAIN--DULAC Ewilan
Mme HALLERMEYER Lara
Mme GRAS Elisabeth
M. SOKI Paul-Ange
Mme CHALLOIT Manon

Collège dit des « Personnalités extérieures »

M. RUSIN Jacques

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Pour le collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. Rui Patrick DOMINGUES)
Mme. LECHAPT-ZALCMAN Emmanuele (pouvoir à M. Abdelrazak AISSAT)
M. MELLOUK Abdelhamid (pouvoir à M. Abdelrazak AISSAT)

Pour le collège B

M. COHEN Laurent (pouvoir à Philippe JOURDAN)
 Mme BONNASSIEUX Corinne (pouvoir à M. Rui Patrick DOMINGUES)

Pour le collège dit des « usagers »

M. LEJEUNE Mathieu (pouvoir à KACI Anaïs)
 M. JOLIVOT Sébastien (pouvoir à KACI Anaïs)
 M. MEUDEC Romain (pouvoir à M. GACHOWSKI Thomas)
 M. RICHARD Sébastien (pouvoir à Mme GRAS Elisabeth)
 Mme DAVID Constance (pouvoir à Mme GRAS Elisabeth)
 M. BRICET Jean-Baptiste (pouvoir à M. SOKI Paul-Ange)
 Mme THOMAS Manon (pouvoir à M. SOKI Paul-Ange)
 Mme POIRIER Lilith (pouvoir à Mme CHALLOIT Manon)
 Mme GOMEZ RODRIGUES JORGE Angèle (pouvoir à Mme CHALLOIT Manon)

Pour le collège dit des « personnalités extérieures »

Mme Muriel PREVOT CARPENTIER (pouvoir à Mme BERGÈS Karine)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. THAUVRON Arnaud
 M. LEONEL Éric
 Mme FRENKIEL Émilie
 M. TUZLU Taylan
 M. REY Julien
 Mme RENAUT Sophie
 M. CHELGOUM Lounès
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
 M. FRÉTIGNÉ Cédric
 Mme GOURNAY Lucie
 M. CHELGHOU M Lounes
 M. BASSAGLIA Yann
 M. VIDEAU Yves
 Mme BÉNARD Frédérique
 Mme Pauline CHAFI
 Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle
 Mme BOKETSHU Flora
 Mme SIMOUTRE Laure
 Mme GHRAIRI Jihene
 Mme DULIC Sanja
 Mme BARON Bertille
 Mme MARTIN Dara

Ordre du jour

1. 5
2. 5
3. 6
- 3.1 Examen de la répartition des projets étudiants-2^e appel à projet- Année universitaire 2025/2026* 6
4. 9
- 4.1 Examen de la proposition des mentions et des parcours de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027* 9
- 4.2 Examen du cadrage temporaire de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027* 15
- 4.3 Avis sur la demande d'accréditation du Master « enseignement et de l'éducation » (M2E) * 20
- 4.4 Examen rectificatif de l'offre d'enseignement de « Transition écologique et développement soutenable » (UE TEDS) pour l'année universitaire 2025-2026* 25
- 4.5 Examen de la modification du calendrier universitaire de l'UFR SANTÉ en raison du report des ECOS nationaux* 26
- 4.6 Avis sur la capacité d'accueil et la répartition des places de la filière Kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Santé et Accès Santé* 26
- 4.7 Présentation de la classe préparatoire aux études supérieures (CPES) portée conjointement par l'EPISEN, la FST et le lycée Jean Moulin de Torcy 27
- 4.8 Point d'information sur la motion portée par l'Union Étudiante concernant la procédure d'utilisation du prénom d'usage et/ou civilité d'usage à l'UPEC 28
5. 29

La séance débute à 14h11.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mme BERGÈS : Bonjour à tous, en guise d'introduction, je souhaite aborder deux points. Tout d'abord, nous sommes en train de constituer le jury pour le projet Érasme qui sera composé d'enseignants-chercheurs et d'étudiants. Actuellement, il nous manque une candidature étudiante. Les étudiants, étant parties prenantes du projet Érasme, il est important qu'ils participent à ce jury. Je compte sur les représentants étudiants, ici présents, pour relayer cet appel à candidatures. La première réunion d'information avec le jury du 10 décembre sera enregistrée, donc la présence du volontaire étudiant ne sera pas obligatoire. En revanche, il sera tenu d'assister à l'examen des dossiers par le jury du 19 janvier. Je tenais à relancer cet appel à candidatures qui est important pour la vie de notre établissement et le projet Érasme. Ensuite, je suis fière de vous annoncer que nous avons accueilli trois étudiants Gazaouis. Des échanges et des collaborations avaient été initiés dès le mois d'avril, malheureusement, les étudiants s'étaient retrouvés bloqués à Gaza. Finalement, ils ont pu nous rejoindre fin octobre. Il s'agit d'une fratrie composée d'une sœur et de ses deux frères, nous avons mis tout le nécessaire à leur disposition, pour l'instant, ils ont besoin d'un temps compréhensible de repos. Quand ils seront prêts, nous verrons, avec eux, comment les intégrer à une formation et les accompagner au mieux. Je tenais à vous en parler parce qu'il s'agit d'un geste de solidarité internationale envers les étudiants empêchés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025*

M. THAUVRON : Je vous propose de passer au premier point de notre ordre du jour, à savoir l'approbation du procès-verbal du 13 octobre 2025. Nous pouvons commencer par faire le point sur les procurations.

Mme MARTIN : Pour le collège A, M. AUDARD Vincent a donné pouvoir à M. Rui Patrick DOMINGUES, Mme. LECHAPT-ZALCMAN a donné pouvoir à M. Abdelrazak AISSAT et M. MELLOUK Abdelhamid a donné pouvoir à M. Abdelrazak AISSAT. Pour le collège B, M. COHEN Laurent a donné pouvoir à Philippe JOURDAN et Mme BONNASSIEUX Corinne a donné pouvoir à M. Rui Patrick DOMINGUES. Pour le collège dit des « usagers, M. LEJEUNE Mathieu a donné pouvoir à KACI Anaïs, M. JOLIVOT Sébastien a donné pouvoir à KACI Anaïs, M. MEUDEC Romain a donné pouvoir à M. GACHOWSKI Thomas, M. RICHARD Sébastien a donné pouvoir à Mme GRAS Elisabeth, Mme DAVID Constance a donné pouvoir à Mme GRAS Elisabeth, M. BRICET Jean-Baptiste a donné pouvoir à M. SOKI Paul-Ange, Mme THOMAS Manon a donné pouvoir à M. SOKI Paul-Ange, Mme POIRIER Lilith a donné pouvoir à Mme CHALLOIT Manon et Mme GOMEZ Angèle a donné pouvoir à Mme CHALLOIT Manon. Enfin, pour le collège dit des « personnalités extérieures », Mme Muriel PREVOT CARPENTIER a donné pouvoir à Mme BERGÈS Karine. Le quorum est atteint.

M. THAUVRON : Parfait. Avez-vous des questions sur ce procès-verbal ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du lundi 13 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1 Examen de la répartition des projets étudiants – 2^e appel à projets – Année universitaire 2025/2026*

Un document est projeté.

Mme KACI : Bonjour tout le monde, je vais vous présenter la répartition des projets étudiants pour la FSIE. Nous avons décidé de procéder un peu différemment, cette fois, nous vous présenterons les projets dans le détail pour que vous puissiez poser des questions pertinentes. Nous avons examiné 18 projets portant sur la culture, 5 projets sportifs, 4 projets sur le social et sanitaire, 2 projets sur la solidarité et 2 projets sur le développement durable, ce qui représente un total de 32 projets. Parmi les porteurs de projets, nous avons recensé 19 associations domiciliées sur 5 campus différents et 7 collectifs étudiants informels, ce qui nous fait plaisir, car c'est assez rare. Nous allons passer, à présent, à la répartition des projets par campus. Sur le campus Mondor, *Association Cristolienne des Arts* et *ASESO* qui ont déposé un total de 3 projets. Sur le campus mail des mèches, le BDE de l'IAE a déposé un projet. Sur le campus centre, *la Fédération des associations de Créteil*, *RUSH*, *Penser le Monde Créteil*, *STBDE* et *Alticiades TC* ont déposé 5 projets. Sur le campus Boule, *Association du Master 2 Fiscalité Appliquée (AM2FA)*, *BDE Koalaw* et *Méridio Créteil* ont déposé 3 projets. Enfin, sur le campus Damesme, *La maison des arts (MDA)*, *Polysports*, *Les politistes de Fontainebleau*, *BDE IEP*, *Penser le monde*, *Diplosanté* et *Soligreen* ont déposé 7 projets. Pour finir, nous allons vous présenter les différents projets proposés en les classant par thématique.

Les projets culturels proposés sur les campus sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Festival Outre-mer	<i>Penser le monde Fontainebleau</i>	3 060€	3 060€
Concours de culture générale	<i>BDE Koalaw</i>	830€	830€
Concours d'éloquence	<i>Les politistes de Fontainebleau</i>	560€	560€
Conférence-débat	<i>Méridio Créteil</i>	550€	550€
Cycle de conférence « environnement, santé et diplomatie »	<i>Diplosanté</i>	700€	700€
Arena Master -Tournoi de jeux de cartes	<i>RUSH</i>	710€	640€

Discussions, goûters et ateliers créatifs - Sensibilisation et levée de fonds N.O.U.S	<i>Soligreen</i>	260 €	260 €
Installation d'un studio musique/enregistrement	<i>Association Cristolienne des arts</i>	1 430€	1 430€
Ateliers artistiques	<i>Maison des arts</i>	3 500€	3 000€
Création d'un magazine étudiant - En quête d'histoire	<i>Collectif master Histoire publique</i>	2 150€	2 150€

Les sorties culturelles proposées sont les suivantes :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Visite de la Cité Internationale de la langue française	<i>Penser le monde Fontainebleau</i>	2 010 €	1 000€
Programme de sorties culturelles	<i>Maison des arts</i>	980€	980€

Les séjours culturels sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Voyage institutionnel à Bruxelles	<i>Les politistes Fontainebleau</i>	3 112€	2 600€ sous réserve de la participation de la composante
Voyage à Londres	<i>Collectif LLSH</i>	5 110€	2 100€
Voyage culturel à Florence	<i>Maison des arts</i>	5 163€	2 625€
Participation à la Simulation parlementaire des Nations Unies	<i>SLIMUN de Lille 2</i>	2 800€	2 100€ sous réserve de la participation de la composante

Les projets de courts métrages sont les suivants :

Titre du projet	Montant demandé	Montant attribué
<i>Je n'étais qu'un enfant</i>	2 010 €	0€
<i>Les Dieux</i>	1 630 €	1 630 €

Les projets proposés pour les actions sociales, solidaires et développement durable sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Distribution de boîtes solidaires	<i>Penser le Monde Créteil</i>	1 372€	1 380€
Distributions alimentaires	<i>Soligreen</i>	6 925€	4 000€
Distribution Paniers légumes	<i>Soligreen</i>	660 €	660 €
Bouillottes sèches solidaires	<i>STBDE</i>	230€	230€
Sensibilisation des étudiants en médecine à l'écologie	<i>ACESO</i>	230€	230€
Sidaction	<i>ACESO</i>	1 210€	1 210€
Hôpital des nounours 2025-2026	<i>ACESO</i>	2 200€	1 100€

Les projets d'événements sportifs sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Tournoi sportif Inter-Faculté 2026	<i>Fédération des associations de Créteil</i>	940€	940€
Tournoi de padel	<i>Bureau des sports de l'IAE Paris Est-Créteil 3</i>	3 100€	3 100€
Coupe de France - IAE Paris-Est	<i>BDS de l'IAE Paris Est-Créteil</i>	6 000€	4 900 €

Le séjour sportif proposé est le suivant :

Nom du projet	Porteur de projet	Montant demandé	Montant attribué
Séjour au ski	<i>Polysports</i>	5 250€	5 250€

Les projets jugés irrecevables sont les suivants :

Nom du projet	Raisons du refus
Gala de charité BDE IEP	L'évènement s'apparente à une soirée festive, ce qui n'est pas un évènement éligible dans le cadre du FSIE. Le bénéfice pour les étudiants de l'UPEC paraît limité.
Association du Master 2 Fiscalité Appliquée (AM2FA) : maintenance du site Internet Alumni de l'association du Master 2 Fiscalité Appliquée	Frais de fonctionnement donc inéligible

Projet de court métrage « Je n'étais qu'un enfant »	L'engagement et le bénéfice pour les étudiants de l'UPEC est jugé trop limité par la commission
---	---

En résumé, cette année, nous avons examiné un total de 33 projets étudiants pour un montant global de l'ordre de 129 570 € et nous avons validé 30 projets pour une proposition de financement de 51 255 €. Je tiens à souligner que cette commission FSIE a été particulièrement longue, nous avons commencé à 14 heures et terminé à 19 heures 30, à ce titre, je considère que le jury mérite d'être félicité. Avez-vous des questions ?

Mme GOURNAY : Je souhaitais juste rebondir sur ce que vous avez dit, à plusieurs reprises, sur le fait de demander des fonds aux composantes. Il faut savoir que nous avons des cadrages et que nous disposons d'une petite enveloppe pour les projets pédagogiques portés par les enseignants. Nous n'avons donc pas les moyens de faire plus.

Mme KACI : Merci pour votre remarque. Je suppose que vous faisiez référence au projet de voyage à Londres des étudiants.

Mme GOURNAY : Entre autres, mais vous l'avez répété à plusieurs reprises !

Mme KACI : Absolument. Pour répondre à propos de ce projet, en particulier, nous avons demandé un cofinancement, même symbolique, de part de la composante. En effet, les étudiants porteurs du projet nous avaient assuré qu'ils pourraient éventuellement bénéficier d'une participation de la composante. Cette information provenait de leurs enseignants. Ce projet comportait, tout de même, une dimension pédagogique importante. Je suppose que la composante aurait pu le financer s'il avait été porté par des enseignants.

Mme GOURNAY : Ce qui n'était pas le cas, mais je ne voulais pas parler de ce projet en particulier, mon propos est plus général.

Mme KACI : D'accord, en tout cas, sur ce projet-là, les étudiants avaient la conviction que la participation de la composante était possible. Concernant les autres projets, la commission FSIE a également des cadrages à respecter, nous devons attribuer un montant maximal de 105 euros par étudiant sur tous les projets. Pour de nombreux voyages, nous avons décelé une dimension pédagogique importante qui justifiait, selon nous, la participation de la composante.

M. THAUVRON : Si vous n'avez pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

La répartition des projets étudiants du 2e appel à projet pour l'année universitaire 2025/2026 est approuvée avec 2 abstentions.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4.1 Examen de la proposition des mentions et des parcours de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027*

Un document est projeté.

M. THAUVRON : Lister l'ensemble des 300 parcours prendrait trop de temps, nous allons donc vous présenter les tableaux de synthèse sur cette nouvelle offre de formation de sorte que nous puissions en discuter.

Mme DULIC : Bonjour à tous. Nous vous présentons un bilan du nombre de parcours types par composantes pour le premier cycle. Dans le tableau, nous vous avons indiqué les parcours types, le nombre total de parcours types pour le premier cycle et le comparatif avec l'ancienne offre de formation. Nous proposons un total de 183 parcours types, soit 13 parcours types en moins par rapport à l'ancienne offre.

M. THAUVRON : Comme vous pouvez le voir, la nouvelle offre de formation contient à la fois des créations et des changements de mention, ce qui témoigne de sa richesse.

Mme DULIC : Ici, vous avez le récapitulatif des parcours types par composante pour le premier cycle :

- 11 parcours types en AEI-IS
- 10 parcours types en Droit
- 1 parcours type pour EUP
- 5 parcours types en IAE
- 2 parcours types à l'IEP
- 1 parcours type en INSPÉ
- 52 parcours types en IUT SF
- 27 parcours types en IUT CV
- 34 parcours types en LLSH
- 1 parcours type en Santé
- 4 parcours types en SEG
- 15 parcours types en SESS-STAPS
- 21 parcours types en ST

Ensuite, nous vous avons mis le même tableau récapitulatif pour le deuxième cycle avec 221 parcours types dans la nouvelle offre de formations contre 248 parcours types pour l'ancienne offre. Nous avons également précisé le nombre de créations de parcours types et le nombre de changements de mentions de rattachements.

M. THAUVRON : Attention, concernant la colonne des créations, les chiffres sont biaisés dans le cadre de l'INSPÉ, puisque tous les MEEF sont remplacés par les M2E.

Mme DULIC : Voici le récapitulatif des parcours types du deuxième cycle par composante :

- 16 parcours types pour l'AEI-IS
- 21 parcours types en Droit
- 9 parcours types à l'EPISEN
- 10 parcours types à l'EUP
- 19 parcours types à l'IAE
- 15 parcours types à l'IEP
- 30 parcours types à l'INSPÉ
- 27 parcours types pour LLSH
- 17 parcours types en Santé

- 6 parcours types en SEG
- 15 parcours types en SESS-STAPS
- 38 parcours types en ST

Pour finir, nous vous avons dressé un bilan du nombre de formations par types de diplômes au niveau de l'Université.

Pour le Cycle 1, nous proposons un total de 183 formations, dont une capacité en droit, 2 DAEU, 6 DEUST, 83 licences et DD de niveau licence, 8 licences Accès santé, 36 Licences pro et 47 BUT.

Pour le Cycle 2, nous proposons un total de 221 formations, dont 3 titres d'ingénieurs, 211 Masters et DD de niveau Master, 6 DE grade Master et un Master conjoint.

M. THAUVRON : Merci, ce matin, nous avons eu une réunion avec le Rectorat sur les capacités d'accueil qui nous a permis d'éclaircir un peu les changements.

En Droit, nous avons créé un DEUST de 35 places en 2025 qui bénéficiera d'une capacité d'accueil de 70 places en 2026.

Au niveau de l'IEP, le Rectorat a validé notre demande de mettre en place un seul diplôme sur 5 ans sans réduction de places. De plus, nous profitons de la fermeture du parcours de Professorat des écoles pour fermer la LAS en Science politique.

Pour l'INSPÉ, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, nous avons fermé les 3 PPPE et transféré les places dans la nouvelle LPE avec une augmentation de la capacité d'accueil de 110 places en L1 et 70 places en L2 répartis entre les campus de Bonneuil, Livry-Gargan et Sénart.

Au niveau de l'IUT Sénart Fontainebleau, nous avons créé un BUT Génie électrique informatique industrielle avec 14 places. Parallèlement, nous ouvrons un DEUST Technicien en maintenance des systèmes mécatronique de 14 places.

Concernant la LLSH, nous avons trois types de modifications : la fusion des 3 parcours de LAS en une seule LAS Humanité Parcours Santé, la création de 5 parcours Artisan de l'image dans différentes matières et une restructuration de l'allemand, faute d'effectifs suffisants, la L3 est supprimée et la L2 sera mutualisée avec la L1. Toutefois, nous proposons des parcours avec des mineurs allemands.

Pour la SEG-IAE, nous fermons une licence en Économie et management de la santé. Les places de LEM seront transférées sur l'IAE qui a créé sa propre licence en ouvrant 35 places. Nous allons mettre la licence *International Economics and management* sur Parcoursup pour attirer les étudiants souhaitant suivre un enseignement en anglais.

En SESS, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, nous fermons le parcours Intervention sociale et insertion-formation. À la place, nous ouvrons un parcours de CPE et coordination éducative et un parcours Intervention sociale et éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse de 30 places.

Avez-vous des questions sur cette nouvelle offre de formations ?

Mme GRAS : Je souhaite lire la lettre ouverte publiée par les étudiants de l'IEP de Fontainebleau contre le projet de suppression de la licence de Science politique.

« Nous, étudiants, étudiantes, nous nous opposons à la fusion des diplômes et des licences de l'IEP en soutien et par solidarité avec les générations à venir, nous nous opposons à ce projet discriminant et injustifié. En effet, ce projet qui consiste, in fine, à supprimer la Licence de Science politique s'inscrit dans un constat d'attaque générale de l'Université sociale, notamment dans le secteur de la Science politique déjà très bouché. Il existe seulement 17 licences de Science politique en France, contre une cinquantaine de licences de droit, par exemple. La disparition d'une licence de Science politique a donc un impact non négligeable, d'autant plus que cette licence internationale est unique dans le pays. Ainsi, nous questionnons l'intérêt de la discussion dans la mesure où la licence est plus demandée que le diplôme, d'autant que personne n'a été diplômé de l'IEP. Pourquoi supprimer une formation dont on connaît l'efficacité au profit d'une autre qui n'a même pas encore fait ses preuves. Nous, étudiantes, étudiants de l'IEP, nous nous opposons à ce projet discriminatoire parce que la licence de l'IEP de Fontainebleau présente indéniablement une mixité sociale importante qui ne peut pas être confondue avec celle du diplôme, dans un contexte où on observe un durcissement des conditions d'accès à la bourse, ces dernières ne suffisent plus à garantir l'accès à l'éducation pour les étudiants, étudiantes précaires. La disparition d'une offre de formation gratuite pour tous et toutes précarise un peu plus le monde étudiant. En outre, nous pouvons constater que le volume horaire et la charge de travail du diplôme sont beaucoup plus importants que celui de la licence. De facto, il est souvent impossible pour les étudiants, étudiantes en diplôme de travailler en parallèle de leurs études pour compléter leurs revenus. Cette impossibilité de travailler affecte obligatoirement l'accessibilité du diplôme, privant les plus précaires de cette formation. De plus, la hausse du volume horaire pour tous les étudiants et toutes les étudiantes impactera notre vie associative, qui est pourtant très riche. Nous questionnons la pertinence, l'intérêt et la légitimité d'intégrer la licence Science politique à l'internationale au diplôme si la maquette reste inchangée. Le parcours de licence, qui a déjà fait ses preuves, deviendrait donc payant pour aucun changement substantiel, si ce n'est l'ajout de deux années supplémentaires dont nous ne connaissons ni les capacités, ni l'efficacité, ni la teneur. Enfin, il est important de souligner que les infrastructures de l'IEP sont déjà inadéquates : des salles avec des champignons qui témoignent d'une dégradation rapide des locaux, par exemple, l'absence d'espace de restauration universitaire, un nombre d'amphithéâtres insuffisant obligeant certaines promos à se déplacer à l'IEP pour les cours, une bibliothèque universitaire avec peu de places et des horaires d'ouverture restreints, un accès PMR très limité, et cetera. Cette situation déjà inconfortable sera plus difficile à justifier face à une population étudiante qui, en théorie, aura payé pour être dans de meilleures conditions d'études, ce qui ne serait donc pas le cas en pratique. ». Merci beaucoup de m'avoir écouté.

M. GACHOWSKI : Tout simplement pour dire que, nous UPEC en commun, nous joignons à cette lettre ouverte et à nos camarades de l'Union étudiante. Nous soutenons la mobilisation étudiante assez forte sur l'IEP et nous ne voterons pas ce projet de suppression d'une licence qui a un coût moins élevé qu'un diplôme et qui est moins sélective.

M. THAUVRON : Je constate une certaine contradiction entre ce que tu viens de dire et ce qui a été lu sur la sélectivité.

M. GACHOWSKI : Non, l'accès au diplôme diffère de l'accès à la licence.

M. PALAU : Effectivement, le conseil de l'IEP a validé le projet de fusion entre l'IEP et la licence de Science politique à deux tiers des voix avec le soutien de certaines associations étudiantes. Nous sommes face à une division des étudiants et non à une unanimité sur le projet. Alors, pourquoi ce projet ? Il faut savoir que notre IEP se distingue des autres, en effet, nous sommes les seuls à proposer à la fois une licence de Science politique et un diplôme en 5 ans. Le panorama de la Science politique en France est assez simple et binaire. Toutes les UFR possèdent une licence de Science politique, mais ne délivrent pas de diplôme d'IEP, en revanche, les IEP ne proposent pas de licence de Science politique et délivrent un diplôme en 5 ans. Notre IEP fait exception, car il s'est construit à partir d'une UFR créée en 2019. Le Ministère nous avait demandé de garder la licence, le temps que notre IEP se développe. Actuellement, nous sommes au milieu du gué, ce qui n'est pas confortable. Nous sommes reconnus par le Ministère, mais les autres IEP ne nous reconnaissent pas puisque nous ne proposons pas la même offre de formations. Notre projet consiste à nous calquer sur le modèle des autres IEP pour qu'ils nous reconnaissent. Ainsi, les étudiants pourront circuler entre les différents IEP entre la 4 et 5e année et obtenir la fameuse marque Science politique sur leur diplôme. En effet, une licence est encadrée par les droits nationaux tandis qu'un IEP est régi par des droits spécifiques avec des frais d'inscription allant de 0, pour les boursiers, à 4 000 euros. Pour tenir compte de cette situation, nous avons proposé au conseil une nouvelle grille de droits d'inscription afin de ne pas discriminer les étudiants précaires. Tout étudiant rattaché à un foyer fiscal dont les revenus sont inférieurs ou égaux au revenu médian aura accès aux droits nationaux. Seuls les foyers fiscaux supérieurs au revenu médian paieront les droits spécifiques. Le conseil de l'IEP a validé cette modification. La plupart des étudiants souhaitent avoir un IEP de plein droit, car c'est dans leur intérêt.

Mme KACI : En tant que membre de la liste Bouge ta fac, qui est la première force étudiante à l'UPEC, je vous signale que nous nous joignons également à la lettre ouverte des étudiants de l'IEP. Cette licence de Science politique bénéficie à l'attractivité de l'UPEC, donc nous voterons contre sa suppression.

Mme HALLERMEYER : Je tiens à rappeler que de nombreux étudiants ne reçoivent pas d'aide financière de la part de leur famille. Ce n'est donc pas une bonne idée de se baser sur le revenu médian du foyer pour fixer les droits d'inscription. Nous voterons contre ce projet également.

M. THAUVRON : Justement, si ces étudiants ne sont plus rattachés au foyer fiscal de leurs parents, ils ne paieront pas les frais d'inscription.

Mme HALLERMEYER : Dans les faits, beaucoup d'étudiants sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents, mais ces derniers ne les aident pas financièrement.

M. THAUVRON : Pour les cas particuliers, la commission des affaires sociales de l'UPEC peut aider les étudiants à obtenir une exonération.

M. GERMAIN : Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, car les relations parents-enfants peuvent être très compliquées. Je trouve gênant qu'on supprime une licence quasi gratuite. Certes, vous appliquez la pondération en fonction des revenus, mais je me méfie de ce genre de procédé. Une fois installé, ce système risque de se généraliser. J'ai deux questions : quels sont les effectifs actuels de la licence de Science politique ? Ne devrions-nous pas voter séparément sur cette formation -là ?

Mme GRAS : Je me joins à la proposition de M. GERMAIN concernant la mise en place d'un vote séparé pour la suppression de la licence de Science politique. Je tiens également à souligner que l'arrivée de nouveaux effectifs à l'IEP semble incompatible avec la capacité d'accueil de l'amphithéâtre.

Mme GOROCHOV : J'ai plusieurs questions et remarques. D'abord, j'ai, sous les yeux, le tableau qui annonce la reconduction à l'identique de la double licence Histoire Science-politique, donc je ne comprends plus bien le calendrier. Nous devons voter la suppression d'une licence Science politique, mais, dans le tableau, il est écrit qu'elle est reconduite pour la rentrée prochaine !

M. THAUVRON : Les discussions avec le Rectorat ont eu lieu ce matin, donc le tableau n'a pas été mis à jour.

Mme GOROCHOV : Donc si je comprends bien, les tableaux qui nous ont été transmis pour la CFVU ne sont plus à jour. C'est quand même un problème ! Nous apprenons, aujourd'hui, que nous devons voter la suppression de la licence Science politique pour la rentrée prochaine alors que nous n'en avons pas été informés au Département d'Histoire. Je rappelle que nous sommes les premiers concernés, étant donné que nous proposons une double licence avec l'IEP ! De plus, il me semble important de souligner que l'IEP fait partie de l'UPEC ! Nous installons un institut privé au sein d'une université publique avec des postes d'enseignants-chercheurs de l'UPEC. Pour finir, j'aimerais voir la grille des frais d'inscription qui ne me paraît pas très claire. Nous allons remplacer une licence par un diplôme qui va coûter très cher aux étudiants !

Mme GOURNAY : Il est vrai que le Département d'Histoire a été prévenu tardivement de la suppression de cette licence de Science politique. Cependant, la direction du Département d'Histoire et la Direction de la Faculté se sont réunies pour étudier les différents scénarios possibles en fonction de la réponse du Rectorat. Une réunion de travail sur le sujet est prévue au début du mois décembre. Il faut savoir qu'une forme de reproduction de la collaboration est envisagée pour la rentrée prochaine.

M. GACHOWSKI : Je partage l'avis de Mme GOROCHOV, cette précipitation sur la suppression de cette licence de Science politique est inédite et pose question. Nous sommes mis devant le fait accompli et nous devons voter alors que nous n'avons reçu aucune information. Nous aurions préféré recevoir un document rédigé avec les différents arguments justifiant cette réforme ainsi que la grille tarifaire pour les droits d'inscription. Aujourd'hui, nous n'avons pas de règlement pour la CFVU qui est régie par le règlement intérieur de l'Université, ce qui nous donne l'impression d'être dans une zone de non-droit. Nous avons besoin de temps, en tant qu'étudiants, avant de nous prononcer sur ce projet.

M. THAUVRON : Je comprends parfaitement vos remarques. Nous avons, malheureusement, été pris par le temps. Je vous propose de voter sur l'offre de

formation en mettant de côté cette réforme de l'IEP. Cette question sera reportée à la prochaine CFVU.

M. GERMAIN : Par rapport à la tarification, il faudra également vérifier quel est le salaire médian français. Je rappelle que nous sommes en région parisienne, donc le coût de la vie est plus élevé.

M. PALAU : Juste une précision, notre grille tarifaire est basée sur les tranches correspondantes aux revenus.

M. GERMAIN : Tu parles du quotient familial ? Ce n'est pas ce qui est écrit dans sur le site de l'IEP.

M. PALAU : Il s'agit de la tarification actuelle, mais cette dernière a été revue ce vendredi en prenant en compte les différentes critiques qui ont été émises lors du Conseil. Je tiens également à rappeler que les IEP ne sont pas des structures de droit privé, ce sont des établissements publics ou bien des écoles internes à des universités.

Mme HALLERMEYER : Le fait que notre licence de Science politique soit régie par les droits nationaux ne constitue-t-il pas un critère de sélection pour les étudiants ?

M. THAUVRON : De fait, non, ce sont très souvent les étudiants n'ayant pas réussi à rentrer dans un IEP de Science politique qui finissent dans cette licence.

Mme GOROCHOV : Je souhaitais revenir sur la question du double diplôme d'Histoire et de Science politique. Je trouve problématique que tous ces changements n'aient pas fait l'objet d'une discussion. Je ne comprends pas pourquoi cette évolution est si précipitée. Nous avons besoin de temps pour nous organiser. Avec de tels délais, ce diplôme ne sera jamais prêt à temps pour la rentrée de 2026.

M. GACHOWSKI : J'émets le souhait d'avoir un cadrage sur la CFVU. Il devrait être interdit d'organiser des votes au dernier moment.

M. THAUVRON : Je suis d'accord. Le point sur l'IEP sera reporté en décembre et nous ferons en sorte de vous envoyer toute la documentation nécessaire. Je vous propose, à présent, de passer au vote sur la nouvelle offre de formation pour la rentrée prochaine.

La proposition des mentions et des parcours de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027, hors 1^{er} cycle de l'IEP, est approuvée à l'unanimité.

4.2 Examen du cadrage temporaire de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027*

M. THAUVRON : Je précise qu'il s'agit d'un document provisoire puisque nous sommes toujours en attente du rapport du HCERES. Le cadrage de la nouvelle offre de formation prendra en compte les éléments suivants :

- Le projet Érasme ;
- Les recommandations de la Cour des comptes ;

- Les incidences du vote du CA sur le PRÉF ;
- Le contrat d'Objectifs, de Moyens et Performance ;
- Les retours de HCERES sur chaque formation.

Ce cadrage a été coconstruit avec les directeurs de composantes à l'issue de trois réunions de travail en 2024 et 2025. Les composantes ayant exprimé le besoin d'anticiper le travail des équipes pédagogiques, nous leur avons envoyé un premier document au printemps. Dans ce cadre, deux autres documents ont été adressés aux composantes :

- Une nouvelle matrice des maquettes 2M3C intégrant la concordance avec les fiches RNCP (transmise le 16 avril 2025) ;
- Une nouvelle grille des compétences transversales en conformité avec les attendus de l'arrêté de licence (transmise le 3 juin 2025).

L'UPEC engage une refonte de son offre de formation pour répondre aux enjeux académiques, professionnels et territoriaux tout en garantissant qualité, lisibilité et soutenabilité. Cette nouvelle offre s'inscrit dans une logique de pilotage renforcé, d'alignement avec les référentiels RNCP et de coconstruction avec les parties prenantes. La CFVU vote les points structurants minimaux du cadrage, indispensables à la modélisation et à la mise en œuvre opérationnelle. Le périmètre du cadrage concerne les formations délivrant un diplôme national du premier et du second cycle (hors DE IEP, diplômes d'études de santé et diplômes d'ingénieur).

Les 6 objectifs de l'établissement sont les suivants :

- Renforcer l'acquisition des compétences transversales en licence (blocs obligatoires) ;
- Alignement aux fiches RNCP (rattachement des enseignements à des blocs de compétences, dès 2026) ;
- Renforcer l'employabilité des étudiants et les mises en situation professionnelle tout au long des cursus (stages, alternance, projets) ;
- Rendre plus systématique et formalisée l'association des parties prenantes (organisations, territoires, étudiants) dans la coconception et l'évolution de l'offre de formation : 18 formations volontaires lors de la première vague ;
- Favoriser les passerelles entre les mentions en licence ;
- Maîtriser l'offre de formation et ses coûts pour garantir une offre durable et de qualité répondant à la diversité de son public.

Nous allons également mettre en place des dispositifs d'amélioration continue. Dans ce cadre, les composantes devront organiser un conseil de perfectionnement conformément au nouveau cadrage voté en CFVU le 22 septembre 2025 et procéder à l'évaluation des enseignements. L'observatoire des réussites étudiantes (ORÉ) sera tenu, quant à lui, de réaliser une évaluation des formations ainsi que des enquêtes sur l'insertion et le devenir des diplômés.

Il est temps d'aborder la question de la soutenabilité des moyens engagés ainsi que des effectifs seuils par cours et par formation. En prenant en compte les mutualisations, les licences, BUT, licences professionnelles et DEUST bénéficieront d'une capacité d'accueil de 25 étudiants, les Masters 1 de 20 étudiants et les Master 2 de 15 étudiants (25 pour les masters du domaine DEG). Des dérogations sont prévues dans le cadre des missions de service public, des plateaux techniques et de la poursuite en thèse majoritaire. Nous réaliserons un état des lieux annuel en

novembre (sur la base des inscriptions pédagogiques) et engagerons un dialogue sur le sujet entre la Direction des composantes et la Direction de l'Université. Nous procéderons également à une évaluation à mi-parcours sur la base des promotions 2026-2027 et 2027-2028, des indicateurs quantitatifs et du questionnaire.

Afin d'assurer la lisibilité de l'offre de formation, la stabilité du libellé de la formation est importante, puisqu'il s'agit du premier repère pour les étudiants et les employeurs. De ce fait, aucun changement de libellé ne sera possible avant 2028, sauf s'il s'inscrit dans une démarche de coconception. La construction et l'évolution des maquettes ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (2M3C) n'ont pas vocation à être modifiées chaque année. Toute demande de changement devra être argumentée et validée par le Conseil de perfectionnement et le Conseil de gestion.

Passons, maintenant, à la structuration des années et des maquettes pour le premier cycle. Une année universitaire équivaut à 60 ECTS, soit 30 ECTS par semestre. Un ECTS représente entre 25 heures et 30 heures de charge de travail par étudiant, sous toutes ses formes. Un semestre correspond au moins à 4 UE, sauf en cas de stage. Nous avons la possibilité de prévoir une note seuil par UE (entre 7 et 10/20). Une UE exprime un BCC avec un verbe d'action, sauf cas spécifiques définis en CFVU. Le nombre d'ECTS d'un stage est proportionnel à sa durée, par exemple : un stage de 6 mois correspond à 30, ECTS. Il est possible de déconnecter ECTS et coefficients semestriels dans le cas d'un stage. Un enseignement mutualisé peut conduire à des ECTS différents entre parcours types si justifiés. Une mise en cohérence entre maquettes et compétences des fiches RNCP est nécessaire.

Concernant l'internationalisation, la maîtrise d'une langue étrangère est devenue un impératif pour les diplômés de l'ESR. Nous devons inciter les étudiants à la mobilité, sachant que l'internationalisation à domicile est également possible. Il est nécessaire de mettre en place un enseignement disciplinaire en langue étrangère, d'inclure les groupes d'étudiants en mobilité entrante et de proposer des dispositifs pédagogiques spécifiques, par exemple : un stage à l'étranger ou des projets avec des pairs internationaux. Notre appartenance au réseau européen Aurora représente un atout et doit également être mise en avant. L'apprentissage d'une LVE deviendra obligatoire, chaque année, pour le premier et le deuxième cycle. Nous devons inciter les étudiants à obtenir une certification externe, tels que le TOEIC ou le DELE. Sur ce sujet, la mise en place d'un accompagnement des étudiants par le CIDP est en cours.

Les volumes horaires en licence correspondent à 1 500 heures au maximum, sauf pour les doubles diplômes. Il est possible d'y inclure le temps dédié aux stages et aux projets avec un maximum de 250 heures pour les stages. En L1, en dehors des doubles diplômes, le volume horaire est plafonné à 450 heures afin de limiter les taux d'échecs.

Il est temps, à présent, de passer à la présentation du cadrage des formations pour le deuxième cycle. Pour les masters, le volume horaire représente entre 550 heures et 820 heures de cours. Pour rappel, un minimum de 200 heures de cours sur l'année est nécessaire pour la mise en place des stages. Le deuxième cycle doit, à la fois, s'adosser à la recherche et accompagner la professionnalisation des étudiants. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir un minimum de 4 mois d'immersion professionnelle sur le M1 et M2. La possibilité de faire un stage doit être proposée

chaque année de master. Il n'est pas obligatoire que les stages conduisent à l'acquisition de crédits, sauf cas spécifiques. L'intervention d'enseignants non académiques devra représenter 20 % des formations, sauf cas spécifiques.

Pour finir, nous allons aborder la coconstruction des formations. La mise en place de la démarche CCF est centrale dans le projet Érasme. Elle vise à associer enseignants, étudiants, *alumni*, acteurs socio-économiques à la conception de nos formations. Son objectif est d'améliorer la réussite académique et l'insertion professionnelle des étudiants. L'inscription à la démarche CCF est fortement recommandée pour toute l'offre de formation.

J'en ai terminé. Avez-vous des questions sur ce cadrage temporaire ?

M. VIDEAU : Est-ce que nous aurons accès au sharepoint que vous êtes en train de diffuser ?

M. THAUVRON : Oui, bien sûr.

M. VIDEAU : J'aimerais savoir ce qui a poussé l'Université à distinguer les masters de domaine DEG des autres domaines en termes de capacité d'accueil en M2 ?

M. THAUVRON : Nous observons une pression extrêmement forte en M2 sur ces domaines, donc nous avons la possibilité de remplir davantage ces masters. Je rappelle qu'il s'agit d'un cadrage. Il est possible de procéder à des ajustements.

M. VIDEAU : La pression renseigne sur une quantité, mais pas toujours sur une qualité. C'est très bien d'ouvrir des seuils à 25 étudiants, mais nous ne devons pas les emmener dans une voie de garage. Mon interrogation porte plus là-dessus.

M. THAUVRON : C'est la raison pour laquelle nous instaurons un dialogue annuel en novembre entre les directeurs des composantes et la Direction de l'Université.

Mme MARQUEZ : J'ai deux questions sur les premières années. Premièrement, le volume horaire est plafonné à 450 heures alors que les premières années sont moins autonomes que les deuxièmes années. Je considère que les étudiants devraient être davantage accompagnés en L1 avec plus d'heures. Concernant les UEO, je crois savoir que les réorientations sont plus nombreuses en L1 qu'en L2. L'UEO peut permettre aux étudiants de L1 de découvrir d'autres domaines. Augmenter le nombre de matières transversales permettra de faciliter les réorientations, car les étudiants pourront valider ces matières pour l'année prochaine.

M. THAUVRON : Les UEO n'ont pas vocation à faire de la réorientation. Le SCUIO BAIP est chargé de ce service auprès des étudiants. De plus, les UEO étant majoritairement des UE sportives, je ne pense pas qu'elles participent à la réorientation de nos étudiants. Ensuite, sur le volume horaire, les 450 heures correspondent, en partie, à des enseignements disciplinaires. Il faut laisser le temps aux étudiants de les suivre. Par ailleurs, les composantes peuvent mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement pour aider les étudiants en difficulté. Quant aux enseignements transversaux, rien n'interdit aux composantes de les mettre en L1, L2 ou L3. Dans le cadre des réorientations, nous observons une faible reconnaissance d'une composante à une autre des enseignements déjà suivis.

M. MARQUEZ : Oui, les composantes font ce qu'elles veulent, mais limiter les heures n'aide pas. Les UEO sont utiles à tous les étudiants et peuvent bénéficier à ceux qui choisissent de se réorienter.

M. THAUVRON : Mais ce n'est pas leur fonction ! C'est le SCUIO BAIP qui est chargé de la réorientation de l'ensemble des étudiants.

Mme MARQUEZ : Ce que je veux dire, c'est que les UEO peuvent aider les étudiants de L1 à se réorienter en leur faisant découvrir de nouvelles disciplines.

M. THAUVRON : Encore faut-il que les composantes mettent ces UEO en L1 !

Mme MARQUEZ : Les composantes en ont la possibilité.

M. THAUVRON : Oui mais ce choix risque de générer des inégalités entre les étudiants des différentes composantes, entre ceux qui ont suivi l'UEO en L1 et ceux qui l'ont suivi en L2. Encore une fois, la réorientation des étudiants est assurée par le SCUIO BAIP et n'a aucun rapport avec les UEO.

M. GERMAIN : Cette réduction des heures en L1 n'est-elle pas une façon de faire des économies ? J'aimerais connaître l'opinion des directeurs de composantes sur ce sujet.

Mme GOURNAY : Je me permets d'exposer mon point de vue. En réalité, ce n'est pas vraiment une baisse du volume d'horaires. Dans les faits, il s'agit plutôt d'un maintien, voire d'une augmentation des heures. Par ailleurs, nous proposons des dispositifs d'accompagnement en L1 pour les étudiants. En tant que directeurs de composante, nous sommes donc en faveur de cette mesure.

M. GERMAIN : Si je comprends bien, pour vous, il ne s'agit pas vraiment d'une baisse ?

Mme GOURNAY : Une réduction des heures est prévue sur quelques licences avec un faible taux de passage en L2. L'objectif de cette mesure est de mieux encadrer les étudiants en L1 en évitant de surcharger leur emploi du temps.

M. FRÉTIGNÉ : En raison de la réforme de formation des professeurs, la troisième année de licence des étudiants va être très chargée. Cependant, il nous semblait nécessaire de muscler le curriculum de formation pour offrir les meilleures chances de réussite à nos étudiants.

M. GERMAIN : Quel est le taux d'échec en fin de L1 ?

M. FRÉTIGNÉ : Alors, en SESS, il est presque infinitésimal. En effet, les étudiants n'échouent pas au concours, ils ne se présentent pas aux examens.

M. GERMAIN : Je souhaite savoir quel est le nombre d'étudiants en L1 comparé au nombre d'étudiants en L2 ou en L3 ?

M. FRÉTIGNÉ : Concernant la licence des Sciences de l'éducation, ils sont 250 en L1 et encore 180 en L3. La déperdition est moins liée aux échecs qu'à l'abandon de la

formation pour se réorienter vers un autre projet. En STAPS, en revanche, 40 % des L1 passent en L2. Nous ne cherchons pas à réaliser des économies, mais à mieux accompagner nos étudiants. Quand la direction nous a proposé de réduire le volume horaire en L1, nous avons trouvé que c'était une bonne idée.

Mme HALLERMEYER : Le calcul du taux d'échec en L1 prend-il en compte les abandons ?

M. THAUVRON : Le taux d'échec en L1 est très élevé pour plusieurs raisons : échec aux examens, désir de réorientation, et cetera.

Mme GOURNAY : J'aimerais signaler que le cadrage n'est pas adapté aux formations de la LLSH. Nous proposons la possibilité de réaliser des stages dans toutes nos maquettes. Toutefois, les étudiants qui travaillent à côté de leurs études n'ont pas toujours la possibilité de s'arrêter pour effectuer un mois de stage. Nous leur offrons donc la possibilité de ne pas faire de stage pour éviter de les contraindre à abandonner leur emploi. Je souhaiterais que ces cas de figure soient pris en compte dans le cadrage.

M. THAUVRON : Nous avons précisé sur le sharepoint qu'il existait des cas spécifiques pour lesquels la composante pouvait valider une activité de substitution, par exemple : un emploi salarié, un engagement associatif ou un service civique.

Mme GOURNAY : Justement, je ne vois pourquoi je validerais un emploi salarié chez Picard dans ma licence d'histoire. À la place, je préfère proposer aux étudiants de réaliser un stage ou un projet collectif.

M. THAUVRON : Ces dispositifs rentrent dans le cadre des activités de substitution.

Mme GOURNAY : Très bien, merci beaucoup.

Le cadrage temporaire de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027 est approuvé avec 2 abstentions.

4.3 Avis sur la demande d'accréditation du Master « enseignement et de l'éducation » (M2E) *

Un document est projeté.

Mme RENAUT : Bonjour à tous. Je vais vous parler de la demande d'accréditation du M2E. Un arrêté officiel, concernant la réforme de la formation des enseignants, est paru le 9 septembre 2025 et le calendrier de la mise en œuvre de cette réforme a été fixé au 1^{er} septembre 2026. Dans ce cadre, l'UPEC a mené un travail intense de collaboration avec le Rectorat et les Universités partenaires. Nous avons transmis un dossier d'accréditation M2E au Ministère à la fin du mois d'octobre 2025. Nous avons également mis en place une carte des formations en Île-de-France, pour le second degré, en collaboration avec les académies de Paris, Créteil et Versailles.

À ce stade, nos travaux sur le M2E sont bien avancés, toutefois, des questions perdurent. La première interrogation porte sur le calendrier des stages en M1 qui doit être commun aux trois académies. Pour répondre à cette exigence, nous avons prévu

une réunion d'harmonisation au début du mois de décembre. La seconde question concerne les modalités de mise en place des 50% d'heures d'enseignement assurées par des professionnels de terrain.

Les orientations académiques du M2E ont été actées lors du Directoire du 29 septembre par le recteur, la rectrice déléguée de l'ESRI Île-de-France, les présidents d'université et la directrice INSPÉ puis lors du conseil de l'INSPÉ du 2 octobre en présence du recteur. L'accompagnement des non-lauréats souhaitant repasser le concours sera assuré par des DU prépa concours ou d'autres dispositifs mis en place dans les parcours. Les non-lauréats n'auront pas accès aux parcours de Master sur l'année transitoire 2026-2027, mais ce choix sera requestionné pour 2027-2028. Une carte des formations M2E a été proposée au niveau de l'Île-de-France et la décision finale sera prise au niveau de la région académique, puis du Ministère. Des groupes de travail ont d'ores et déjà été mis en place pour la conception des maquettes et la répartition des enseignements du M2E.

Avec la réforme la licence dédiée professorat des écoles suivie, après un concours en fin de L3, d'un Master Enseignement et Education, permettra aux étudiants de bénéficier d'une formation professionnelle avec un continuum sur 5 ans.

Pour le second degré des parcours ou modules préparant aux concours seront mis en place dans les licences disciplinaires mais il n'y aura pas de licences dédiées.

La licence Professorat des écoles comportera 10 semaines de stage. La licence Professorat collèges et lycées sera composée d'enseignements disciplinaires didactiques et professionnalisants et de modules de préparation au concours. Les étudiants auront également la possibilité de suivre le parcours Enseignement. Les concours se dérouleront à l'issue des trois années de licence.

Les étudiants du M1 M2E Lauréats concours bénéficieront du statut d'élèves fonctionnaires et toucheront une rémunération de 1 400 euros net par mois. Ils devront suivre un stage d'observation supervisée de 12 semaines sur le terrain. Le volume horaire correspondra à 530 heures de cours à l'INSPÉ. Les étudiants du M2 M2E deviendront des stagiaires fonctionnaires et toucheront une rémunération de 1 800 euros net par mois. La formation du M2 comportera 50% de travail de terrain dans un établissement à l'année et 50% de formation universitaire d'une durée de 250 heures à l'INSPÉ. À l'issue du M2E, ils deviendront titulaires de l'Éducation nationale.

Pour finir, je vous ai mis un tableau comparatif entre les enseignements de l'ancienne formation MEEF et de la nouvelle offre M2E.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Avez-vous des questions à propos de l'accréditation du M2E ?

M. GERMAIN : Tout d'abord, je n'ai pas bien compris la différence entre les étudiants ayant suivi une LPE et les étudiants ayant suivi les modules. Est-ce qu'ils auront tous le statut de fonctionnaire stagiaire, quel que soit le parcours ?

Mme RENAUT : Oui, bien sûr !

M. GERMAIN : D'accord. Vous n'avez pas parlé des étudiants ayant déjà un master. Est-ce qu'ils auront toujours la possibilité de suivre un DIU d'un an en étant fonctionnaires à 50 % ?

Mme RENAUT : Oui, ce système va perdurer durant la période transitoire. Les étudiants disposants d'un master qui réussissent le concours de fin de M2 seront toujours fonctionnaires stagiaires à mi-temps à l'INSPÉ pendant une année. Les étudiants de MEEF qui réussissent le concours de M2 seront fonctionnaires stagiaires temps-plein, comme c'est déjà le cas actuellement. S'ils réussissent le concours de fin de L3, ils deviendront directement stagiaires temps-plein sans avoir besoin de refaire un M2E. Les étudiants disposant d'un master qui réussissent le concours de fin de L3 deviendront fonctionnaires stagiaires à mi-temps sans suivre de M2E. S'il s'agit d'étudiants en M1, ils devront suivre la totalité du M2E. Une commission académique, composée de personnels de l'INSPÉ et du Rectorat, étudiera les cas particuliers.

M. GERMAIN : D'accord, là, tu nous parles de la période transitoire. Je souhaiterais savoir ce qui se passera au sein du régime permanent ?

Mme RENAUT : Le système de DIU continuera d'exister. Toutefois, le nombre de stagiaires à mi-temps et temps-plein diminuera avec la réforme. Nous aurons toujours d'anciens contractuels avec une expérience de 3 ans qui seront stagiaires à temps plein.

M. GERMAIN : Est-il prévu de dégonfler le stock actuel de contractuels ?

Mme RENAUT : L'avenir nous le dira. L'objectif du Ministère est de restaurer l'attractivité de la profession. D'ailleurs, le Ministère a repoussé les délais d'inscription aux concours parce que les quotas n'étaient pas atteints. Si la réforme est un succès et que le nombre de professeurs titulaires augmente, le stock des contractuels dégonflera.

M. GERMAIN : Pendant la période transitoire, le Ministère a prévu d'augmenter le nombre de places au concours, mais qu'en sera-t-il à l'issue de cette période ? Est-ce que le Ministère diminuera le nombre de places ou est-ce qu'il le maintiendra ?

Mme RENAUT : Tout dépendra du choc démographique. *A priori*, il est plutôt prévu de diminuer le nombre de places au concours à l'issue de la période transitoire. Les arrêtés des concours ne sortiront pas tant que le projet de loi de finances ne sera pas passé. Nous verrons ce qu'il adviendra dans deux ans.

M. FRÉTIGNÉ : J'ai une question complémentaire. Là, nous parlons du CAPES, mais est-ce que tu as des informations concernant l'agrégation ? Actuellement, les reçus du CAPES peuvent obtenir des reports de leur incorporation dans le système pour pouvoir préparer l'agrégation. Est-ce que cette articulation existera toujours ? Comment est-elle envisagée par le Ministère ? D'autant que le concours se tiendra à la fin de la L3 alors qu'un M2 est nécessaire pour passer l'agrégation.

Mme RENAUT : Malheureusement, je n'ai pas la réponse. La possibilité que les agrégés suivent un M2 recherche au lieu du M2E a été évoquée. Si jamais ils ratent l'agrégation, ils pourront passer le CAPES en L3 et devenir stagiaires mi-temps.

M. FRÉTIGNÉ : En fait, les étudiants ayant réussi le CAPES passeront forcément l'agrégation via un concours interne.

Mme RENAUT : Oui ou alors ils bénéficieraient d'un report d'un an. Je ne pense pas qu'ils auront un report de deux ans pour préparer l'agrégation.

M. FRÉTIGNÉ : Je tiens à dire que cette situation préoccupe énormément les étudiants, les étudiantes de L3 et les enseignantes, enseignants. L'impossibilité pour les étudiants, ayant validé leur licence, mais échouant au concours, d'intégrer le M2E risque d'avoir un effet pervers pour les composantes d'origines. Les étudiants de L3 essaieront de réussir leur premier semestre afin de valider leur licence, puis ils passeront les épreuves d'admission, s'ils ne les réussissent pas, ils saboteront volontairement leur deuxième session pour redoubler. Ce phénomène nous posera un problème au niveau des effectifs des L3. La décision qui sera prise au niveau de l'INSPÉ aura des incidences sur l'ensemble des composantes.

M. THAUVRON : Si je comprends bien, il est préférable, pour un étudiant non lauréat, de redoubler sa L3 plutôt que d'accéder à un M2E qui ne lui permettra pas de payer les frais du concours. Le Ministère ne devrait donc pas nous pousser à prendre des non-lauréats en M2E. Nous devons vérifier quelle est notre capacité d'accueil, formation par formation, et réaliser un chiffrage.

M. FRÉTIGNÉ : En plus, toutes les académies ne feront pas les mêmes choix que nous.

Mme RENAUT : Je peux vous répondre à l'échelle des académies de Paris et Versailles. Paris n'ouvrira pas de parcours pour les non-lauréats et proposera des DIU comme nous. Versailles n'ouvrira pas, non plus, de parcours pour les non-lauréats, mais proposera un parcours premier degré en distanciel. Les composantes, en dehors de l'INSPÉ, n'ont pas la possibilité d'ouvrir un M2E, mais elles peuvent ouvrir un Master de préparation au concours.

M. FRÉTIGNÉ : Sans budget supplémentaire !

M. GERMAIN : Pourquoi avoir mis un point d'interrogation sur l'allemand dans le tableau ? Aux dernières nouvelles, le parcours M2E allemand risquait d'être transféré sur l'académie de Versailles.

Mme RENAUT : J'ai mis un point d'interrogation, car je ne peux pas valider une décision ministérielle avant qu'elle ne soit connue. La DGSJ m'a confirmé que les propositions de formations validées au niveau des académies serviront de base au Ministère. Cependant, rien ne m'a été confirmé par écrit.

M. GERMAIN : D'accord, je constate également une indécision concernant l'art plastique et l'éducation musicale.

Mme RENAUT : Avec la réforme, la DGRH devra répartir un certain nombre de postes sur l'ensemble des académies. Si un nombre trop important d'INSPÉ souhaite proposer une éducation musicale ou de l'art plastique, le nombre de postes sera insuffisant.

M. GERMAIN : Si je comprends bien, nous ne disposons pas encore de toutes les informations ! Comment sommes-nous censés voter dans ces conditions ?

M. THAUVRON : Nous, vous votons sur ce que l'UPEC est capable de faire.

M. GERMAIN : Oui, mais je ne comprends pas comment nous pouvons voter sur des points d'interrogation ! Est-ce qu'il s'agit de notre proposition ? Est-ce que nous indiquons que nous n'aurons pas la capacité de proposer de l'allemand dans le M2E ? Je crois savoir que ce n'est pas nous qui souhaitons fermer le parcours M2E allemand. Cette décision a été prise par l'académie au regard du nombre d'effectifs. Ils ont décidé de regrouper cette formation à Nanterre. Mais, nous, qu'elle est notre proposition sur ce sujet ?

M. THAUVRON : Le dossier est très général, nous n'avons pas encore les maquettes.

Mme RENAUT : En regardant la carte des formations, en Île-de-France, que nous vous avons transmise en même temps que le dossier, vous pouvez constater que l'allemand n'est pas proposé dans le M2E. Il s'agit de la proposition votée dans les instances. Je vous ai laissé la ligne « allemand » dans le tableau par souci de transparence.

M. GERMAIN : Est-ce que nous votons sur la proposition du Directoire ? Je ne comprends pas.

Mme RENAUT : Nous votons sur la proposition des 3 INSPÉ qui a été validée par les universités et les académies. J'ai hésité à conserver la ligne « allemand », mais je l'ai gardée par souci d'honnêteté.

M. GERMAIN : De toute façon, j'aurais posé la question.

M. THAUVRON : L'allemand n'est pas dans le dossier. Je propose que nous passions, à présent, au vote.

La CFVU donne un avis favorable sur la demande d'accréditation du Master « enseignement et éducation » avec 4 abstentions.

4.4 Examen rectificatif de l'offre d'enseignement de « Transition écologique et développement soutenable » (UE TEDS) pour l'année universitaire 2025-2026*

Un document est projeté.

M. REY : Bonjour à tous. Dans le cadre de la mise en place progressive des TEDS dans le premier cycle, des dispositions transitoires sont adoptées pour 2025-2026. Il est important de souligner que seuls les étudiants de L3 généralistes (hors BUT, LP, DEUST, LAS) sont concernés par ces mesures. L'intégration de l'ensemble des étudiants de Licence se fera par le biais des UE transversales de la nouvelle offre de formation. Le suivi de cet enseignement est obligatoire pour tous les étudiants concernés sauf exception. Cet enseignement sera dispensé à distance au cours du deuxième semestre.

Une évaluation unique se tiendra en présentiel par le biais d'un QCM. Nous n'organiserons pas de seconde session. Aucun ECTS ne sera délivré sur cet

enseignement. Les étudiants bénéficieront d'un bonus de 0,25 qui sera ajouté à leur moyenne semestrielle. Les étudiants ont pour obligation de s'inscrire à cette UE TEDS, mais ils ne seront pas considérés comme défaillants s'ils ne la suivent pas. Le fait de ne pas suivre cet enseignement n'aura aucun impact sur l'obtention de leur licence.

Pour les scolarités en composantes, cette UE sera ajoutée, en complément des maquettes, sur le modèle des UE facultatives. Le service SI scolarité enverra un mode opératoire aux composantes et procédera à une saisie des inscriptions pédagogiques en masse des étudiants et à la planification des QCM dans le calendrier des examens.

Pour les responsables de formation, le CIDP nommera et animera un groupe de référents TEDS. Une documentation et un accompagnement, comportant un volet pédagogique et un volet technique, seront également proposés aux responsables de formation. Le volet pédagogique accompagnera les équipes pour la scénarisation des enseignements, la construction d'activités pédagogiques et l'extraction de la banque de questions pour constituer des QCM personnalisés. Le volet technique correspondra à une mise à disposition du cours dupliqué sur Moodle ainsi qu'à l'organisation des QCM papier avec correction automatisée.

M. THAUVRON : Merci, Julien. Je précise que nous avons initialement prévu de mettre en place cet enseignement à la rentrée 2026, mais la DGSI nous a demandé de le faire en 2025. Avez-vous des questions ?

Mme MARQUEZ : Je trouve que cette UE a une drôle d'allure. Pourquoi avoir choisi ce mode en distanciel ? Et pourquoi appeler cet enseignement de cette manière alors qu'il ne fonctionne pas comme une UE ?

M. REY : Cet enseignement deviendra obligatoire dans le cadre de la nouvelle offre. Nous sommes, actuellement, dans une année d'expérimentation transitoire. Nous avons choisi cette dénomination afin d'inclure cette formation dans les UE facultatives.

M. THAUVRON : Cet enseignement est en distanciel parce qu'il doit être suivi par 6 000 étudiants. La formation à distance représente le tronc commun que chaque étudiant doit maîtriser. Cette année, aucun enseignant n'était en mesure d'assurer cette formation pluridisciplinaire. À partir de 2026, les composantes pourront proposer des cours en présentiel sur le sujet.

M. REY : À terme, nous souhaitons que les composantes proposent 10 heures de formation disciplinaire sur la TEDS en complément du module en distanciel. Le CIDP accompagnera les équipes pédagogiques pour la préparation de ces cours TEDS.

M. FRÉTIGNÉ : Pour cette année transitoire, nous sommes confrontés à un cas de figure particulier, celui des étudiants, étudiantes en L2, pour lesquels, l'UE TEDS a été positionnée en L2 dans la nouvelle offre de formation. Ces étudiants et étudiantes n'auront donc pas la possibilité de suivre cet enseignement. Quelle est la morale de l'établissement en la matière ?

M. REY : Nous pouvons nous montrer inventifs et trouver des alternatives pour que tous les étudiants suivent cette UE TEDS, par exemple en la positionnant en L3. En tout cas, pour cette année, cette UE ne sera pas capitalisable pour ne pas désavantager

les étudiants qui n'ont pas la possibilité de la suivre. Dès l'année prochaine, cette formation deviendra obligatoire pour l'ensemble des étudiants.

M. THAUVRON : Très bien, je vous propose de passer au vote.

L'offre d'enseignement de « Transition écologique et développement soutenable » (UE TEDS) pour l'année universitaire 2025-2026 est approuvée à l'unanimité.

4.5 Examen de la modification du calendrier universitaire de l'UFR SANTÉ en raison du report des ECOS nationaux*

Un document est projeté.

M. THAUVRON : Les ECOS nationaux, initialement prévus fin mai, ont été reportés aux 2 et 3 juin, ce qui implique également un ajustement de certains examens. Pour rappel, ECOS signifie « examen clinique organisé et structuré ».

Mme BARAU : Le Ministère a reporté les ECOS parce qu'ils tombaient à la même date que le jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, ce qui posait problème à nos étudiants antillais.

La modification du calendrier universitaire de l'UFR SANTÉ en raison du report des ECOS nationaux est adoptée à l'unanimité.

4.6 Avis sur la capacité d'accueil et la répartition des places de la filière Kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Santé et Accès Santé*

Un document est projeté.

M. THAUVRON : Sur le tableau, vous pouvez voir le nombre de places en fonction des types de public. La L1, L2 et L3 concernent la LSPS de l'UPEC. Ensuite, vous avez les places pour les LAS disciplinaires en fonction des écoles publiques et des écoles privées. Les écoles publiques sont gratuites et les écoles privées coûtent extrêmement chères.

Mme BARAU : Les écoles privées coûtent entre 8 000 et 10 000 euros par an.

M. THAUVRON : Il s'agit d'un marronnier que nous votons chaque année. Avez-vous des questions ?

Mme FAURE : J'aimerais que les places proposées par le Département STAPS soient ajoutées dans le tableau.

Mme BARAU : J'ai préparé ce tableau, car je m'occupe de la négociation des places dans les différentes écoles pour nos étudiants en Licence Santé et en LAS disciplinaires. Le STAPS négocie également de son côté pour la licence Parcours Kinésithérapie, mais nous sommes en contact avec eux. Par exemple, l'année dernière, nous avons proposé 10 places supplémentaires aux étudiants de STAPS.

Mme FAURE : Nous aimerions juste que nos places figurent sur le tableau, surtout que la kinésithérapie est très demandée.

Mme BARAU : Oui, bien sûr, il suffit que nous nous coordonnions. Par ailleurs, nous sommes très transparents sur le fait qu'il existe différents parcours pour devenir kinésithérapeute, dont la licence STAPS.

Mme BÉNARD : Pour rappel, les places pour les formations médicales sont présentées à la CFVU pour avis avant d'être entérinées par un vote du CA. Les places du STAPS ne sont pas concernées par cette procédure.

M. THAUVRON : D'accord. Je vous propose de passer au vote.

La CFVU donne un avis favorable sur la capacité d'accueil et la répartition des places de la filière Kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Santé et Accès Santé.

4.7 Présentation de la classe préparatoire aux études supérieures (CPES) portée conjointement par l'EPISEN, la FST et le lycée Jean Moulin de Torcy

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY : Bonjour à tous. Une CPES est une classe préparatoire aux études supérieures. Ce dispositif a été intégré dans le plan d'égalité des chances afin de donner la possibilité à de jeunes bacheliers d'accéder à des études supérieures dites « d'excellence ». À l'heure actuelle, il existe environ 40 CPES, dont 14 portants sur les matières scientifiques. Sur ces 14 CPES scientifiques : 10 sont portées par des établissements publics et 4 sont proposées par le privé. Une CPES est un cycle en 3 ou 2 ans porté par des établissements de l'Enseignement supérieur et des lycées. Il existe aussi des CPES en un an dont l'objectif est de remettre les élèves à niveau. Les CPES de Marseille et de Torcy associent un lycée et une école d'ingénieur. Le Rectorat a mis en lien le lycée de Torcy, qui a récemment perdu ses partenaires, avec l'EPISEN qui cherchait à monter une CPES.

Cette CPES s'articulera en 2 ans. En première année, nous proposerons un programme classique de classe préparatoire MPSI avec une coloration biologie-santé. En deuxième année, notre programme MPSI se rapprochera de la licence de mathématiques. Les bacheliers accéderont à cette formation via Parcoursup. Pour intégrer cette CPES, ils devront avoir choisi une spécialité mathématique ainsi qu'une spécialité sciences de l'ingénieur ou physique. Chaque année, ils bénéficieront d'une inscription cumulative avec la licence de mathématiques. Ainsi, en validant cette CPES, ils valident également les 120 ECTS de la licence de mathématiques. L'acquisition de ces crédits leur ouvre plusieurs possibilités : s'inscrire en L3 mathématiques, suivre un diplôme d'ingénieur à l'EPISEN ou entrer dans une école d'ingénieurs. Nous proposons une capacité d'accueil de 30 places. En première année, les étudiants passeront une journée dans les locaux de l'UPEC, soit à la FST, soit à l'EPISEN et quatre jours à Torcy. En deuxième année, ils passeront deux jours à Créteil et quatre jours à Torcy.

Nous avons choisi de rajouter un enseignement en biologie et en santé dans le but d'attirer davantage de jeunes femmes vers les études scientifiques et les classes préparatoires.

M. THAUVRON : Merci pour ce très beau projet, avez-vous des questions ?

Mme BÉNARD : J'ai juste une petite question pratique, en fait, les classes préparatoires réclament l'obtention d'un DEUG pour les étudiants inscrits à l'Université.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY : Il est clairement précisé dans la convention que l'Université ne délivrera pas de diplôme à l'issue de cette CPES.

M. RUSIN : La coloration en biologie me paraît étonnante, car vous ne demandez pas aux bacheliers d'avoir choisi une spécialisation en SVT pour intégrer cette CPES.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY : En fait, cette CPES permettra de déboucher sur un diplôme d'ingénieur en Génie biomédical et santé. L'idée est de faire le lien entre les sciences dures et la santé, par exemple d'expliquer qu'il est utile de connaître la mécanique des fluides pour comprendre le système cardiovasculaire. Nous ne proposons pas la même approche biologie santé que celle que nous pouvons trouver à la Faculté des Sciences.

Mme HALLERMEYER : Tout d'abord, je vous félicite pour ce projet très intéressant. Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les opportunités offertes par cette CPES, par rapport à une licence de mathématique ou de physique ?

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY : Les étudiants en classes préparatoires de type MPSI passent par des concours pour intégrer des écoles d'ingénieurs. À la suite de l'obtention de cette CPES, nos étudiants entreront directement dans nos écoles d'ingénieurs partenaires : l'EPISSEN, l'École d'ingénieur de la ville de Paris ou l'ENSG-Géomatique.

4.8 Point d'information sur la motion portée par l'Union Étudiante concernant la procédure d'utilisation du prénom d'usage et/ou civilité d'usage à l'UPEC

Un document est projeté.

Mme BÉNARD : Bonjour à tous. La possibilité de changer de prénom et/ou de civilité, même encore non changé à l'état-civil, est autorisée par recommandation du MESRE pour certains documents de la vie universitaire. La démarche peut être engagée sur site, au bureau des inscriptions ou à distance.

Le prénom d'usage et/ou la civilité d'usage sont pris en compte pour les documents suivants :

- La carte étudiante : rééditée gratuitement.
- Les listes d'inscriptions, d'émargement et d'appel ;
- Les procès-verbaux de délibération ;
- Les conventions de stage ;
- L'adresse électronique UPEC ;
- Le portail des services numériques (e-campus).

Les documents suivants ne pourront être délivrés qu'avec le prénom d'état civil :

- Les certificats de scolarité ;
- Les relevés de notes individuels ;
- Les attestations de réussite au diplôme ;
- Le parchemin du diplôme.

La demande de substitution du prénom d'usage au prénom inscrit sur son acte de naissance doit être effectuée auprès des mairies. Aujourd'hui, cette procédure a été déjudiciarisée.

M. THAUVRON : L'Union étudiante nous l'avait demandé, nous nous sommes engagés, nous l'avons fait. Avez-vous des questions ?

M. SOKI : À partir de quand cette modalité sera-t-elle appliquée ?

Mme BÉNARD : En fait, cette procédure existe déjà, mais l'Union étudiante réclamait davantage de visibilité. Nous travaillerons, actuellement, avec nos collègues au service d'inscription pour donner une meilleure visibilité à cette modalité. Les deux documents, disponibles sur la plateforme instance, seront bientôt mis en ligne. Il faut savoir que notre site est très riche et que nous devons donner la même visibilité à l'ensemble de nos procédures. Nous discuterons donc de ce sujet avec la Direction de la communication. En tout cas, je peux vous assurer que ces dispositifs seront mis à jour très prochainement, à l'issue de la CFVU.

J'avais une dernière remarque, d'ordre technique, nous utilisons l'outil Apogée qui crée un interdit. De ce fait, les composantes doivent contacter le service des inscriptions pour la saisie des notes sur les bulletins individuels qui doivent être édités à l'état civil. Nous indiquerons ces éléments dans la notice.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. GACHOWSKI : Le Parisien a publié un article sur une arnaque organisée au sein des locaux de l'UPEC. Les étudiants pensaient s'être inscrits à un Master de l'UPEC alors qu'ils suivaient une formation non reconnue par l'État. Ces étudiants se retrouvent, aujourd'hui, dans une situation difficile. Je voulais savoir si l'UPEC comptait venir en aide à ces étudiants lésés ?

M. THAUVRON : Actuellement, une enquête administrative est en cours. Il semblerait que les faits soient plus complexes que ce qui est indiqué dans l'article du Parisien et dans le dossier monté par une association étudiante. Nous avons conscience du problème et nous chercherons une solution pour les 69 étudiants concernés. Je tiens à souligner que l'UPEC est totalement étrangère à cette situation.

M. GACHOWSKI : Ces étudiants pourront donc avoir accès à une formation diplômante de l'UPEC ?

M. THAUVRON : L'enquête administrative permettra de démêler le vrai du faux et d'établir la responsabilité des différents partis. De notre côté, nous ne sommes engagés à rien, mais nous souhaitons venir en aide à ces étudiants. D'ailleurs, nous avons une réunion prévue sur ce sujet dans une minute.

Mme BERGÈS : Dans le cadre de cette enquête administrative, nous ne sommes pas autorisés à nous exprimer sur cette affaire. L'enjeu crucial, à l'heure actuelle, concerne le devenir de ces 69 étudiants. Nous nous engageons à faire en sorte que ces étudiants ne soient pas laissés de côté. Ces derniers ont déjà légitimement essayé de nous contacter. Je n'ai pas souhaité leur apporter de réponse individuelle, tout

simplement parce que l'affaire demande un peu de sensibilité. Le Parisien a donné sa version des faits, mais il en existe d'autres. À l'issue de cette prochaine réunion et de celles qui suivront, nous serons en mesure d'apporter une réponse concertée à l'ensemble des étudiants. Je n'ai pas répondu aux saisies qui m'ont été faites pour respecter, d'une part, le fait que nous devons répondre de manière collective à plusieurs étudiants et, d'autre part, que l'Université s'engage à être solidaire et à trouver des solutions.

M. JORDAN : Indépendamment de la solution apportée qui est absolument nécessaire et bien que nous ne puissions pas commenter l'instruction en cours, les faits mentionnés sont d'une extrême gravité et remettent en cause le comportement éthique et déontologique de ceux qui ont usurpé l'identité de l'Université pour communiquer et effectuer des recrutements. Il sera nécessaire, à un moment, me semble-t-il, que l'Université prenne la parole sur le sujet, notamment devant les institutions élues que nous sommes.

Mme BERGÈS : Oui, nous prendrons la parole en temps voulu, mais je ne souhaite pas que nous communiquions hâtivement sur des faits qui n'ont pas été instruits sur la base de la version du Parisien.

Mme HALLERMEYER : Il me semble avoir lu dans l'article que le logo de l'UPEC figurait sur les conventions.

MME BERGÈS : Nous n'allons pas reprendre tous les points de l'article un par un ! Ce qu'il faut retenir, c'est qu'une instruction est en cours et que nous sommes totalement mobilisés sur le sujet. Nous rendrons des comptes, et je m'y engage, aux élus et aux étudiants par rapport à la déontologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h03.